

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2025

CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX, D'INITIATIVE TRANSPARTISANE - (N° 1180)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 16

présenté par

M. Fabrice Brun, Mme Petex, Mme Corneloup, Mme Bazin-Malgras, M. Liger, M. Taite et
M. Dive

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur la suppression du médecin traitant ou du médecin référent. Ce rapport formule notamment des propositions pour améliorer ces dispositifs dont six millions de personnes sont désormais exclues en France. Un rapport du Sénat montre que cette tendance est en hausse constante depuis 2020. Entre 2017 et 2021, le nombre de médecins généralistes par habitant et par département a diminué de 1 % par an. Ce rapport propose également des initiatives pour améliorer la situation des personnes ne possédant pas de médecin référent.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose la remise d'un rapport du Gouvernement sur la suppression du « médecin traitant » ou « médecin référent ». En effet, avec la pénurie de médecins généralistes que subit l'hexagone, de plus en plus de Français se retrouvent sans médecin traitant. Aujourd'hui, ce sont plus de 6 millions de français qui sont concernés, dont 600 000 atteints d'une affection longue durée. A l'heure où la désertification médicale nous oblige de refonder le contrat entre les médecins et les usagers, il est temps de trouver de nouvelles initiatives pour permettre à tous de pouvoir se soigner. Le rapport du Sénat à ce sujet paru en mars 2023 montre qu'un nombre croissant de français, en ville comme en campagne, sont éloignés de ce « médecin référent ». Le présent article propose d'ouvrir une réflexion sur la suppression de ce dernier, afin de trouver d'autres pistes et solutions pouvant être mise en œuvre pour trouver des moyens plus efficaces pour remédier à la pénurie de médecins généralistes.